



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 18/07/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014  
D - 2014/414**

***Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

**Fourniture de plantes destinées au fleurissement des  
parcs et jardins et à la décoration pour les manifestations  
de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de plantes destinées au fleurissement des parcs et jardins et à la décoration pour les manifestations de la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des parcs, des jardins et des rives.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Jeunes plants d'annuelles et bisannuelles (motte de 20mm minimum).  
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle est de 13 000 € H.T.  
Société MILLET DIFFUSION.

Lot n° 2 : Semences florales et potagères.  
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle est de 1 500 € H.T.  
Société GRAINES VOLTZ.

Lot n° 3 : Semences de prairies fleuries.  
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle est de 1 300 € H.T.  
Société CIC.

Lot n°4 : Plantes vertes et potées fleuries (toute taille), matériel spécifique de fleuriste  
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle est de 10 500 € H.T.  
Société SICAMUS BORDEAUX.

Lot n°5 : Bulbes, rhizomes et griffes  
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle est de 8 500 € H.T.  
Société BRAGEIRAC FLEURI.

Lot n°6 : Arbustes et plantes grimpantes  
A titre indicatif la dépense moyenne annuelle est de 1 500 H.T.  
Société PEPINIERES CHARENTAISES.

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum seront conclus pour une durée de un an à compter du 16 novembre 2014 pour le lot 1, à compter du 28 août 2014 pour les lots 2,3,4 et 5, à compter du 13 octobre 2014 pour le lot 6. Ces marchés pourront être reconduits tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics sans excéder le 27 août 2018 .

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 6068.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**